

Les emplois à temps partiel

Un bulletin d'information à l'intention des employés à temps partiel
des collèges communautaires de l'Ontario et de leurs amis

« Les collèges sont de bons employeurs progressistes, » déclare le groupe qui représente l'employeur

C'est nouveau !

Mais seulement si l'on ignore complètement les salaires de misère, l'absence criante d'avantages sociaux et les heures de travail non payées que les employés à temps partiel assurent. Il semble en fait que malgré cela, « les collèges sont des bons employeurs progressistes » tout au moins selon ce que déclare le Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges.

Le Conseil, qui négocie les contrats en tant que représentant de l'employeur auprès des collèges communautaires de l'Ontario, a enfin déclaré sa position sur le droit des employés à temps partiel dans les collèges à se syndiquer. Quelle est donc cette position ? Ils disent que ce n'est pas leur problème.

Voici le texte intégral de la lettre du 20 janvier adressée au SEFPO par Don Sinclair, directeur général du Conseil :

Nous reconnaissons la position du SEFPO sur la question du personnel scolaire à temps partiel.

Le Conseil est persuadé que les collèges sont de bons employeurs, progressistes et des lieux de travail hautement en demande. Le personnel scolaire à temps partiel constitue un

actif important qui enrichit la programmation de l'enseignement pour les étudiants; tout en fournissant aussi une éducation postsecondaire accessible aux communautés que les collèges desservent dans tout l'Ontario.

Étant donné que les droits à la négociation collective dans le secteur des collèges sont déterminés par réglementation, cette question en fait ne relève strictement que de la compétence de l'Assemblée législative.

Nous aimerions faire remarquer que le personnel scolaire à temps partiel a toujours eu la liberté de s'associer à des organisations de bénévoles, bien que nous n'ayons pas connaissance qu'une association de ce type existe pour les employés à temps partiel.

Nous apprécions l'occasion qui nous est donnée de commenter sur cette question.

Le comité exécutif divisionnaire du SEFPO pour l'unité de négociation collective du personnel scolaire a demandé sa position au Conseil sur le droit de se syndiquer du personnel scolaire à temps partiel au mois de décembre dernier. Il est certain que le syndicat va avoir sûrement des questions très précises à ce sujet pour l'équipe de l'employeur lors de la prochaine rencontre des deux parties.

Le personnel scolaire à temps plein en faveur d'une grève

Pouvant être déclenchée le 7 mars si les pourparlers n'avancent pas

Le personnel scolaire à temps plein et à temps partiel des collèges communautaires de l'Ontario pourrait se mettre en grève dès le 7 mars.

Par leur vote de mardi dernier, le personnel scolaire a donné avis à son équipe de négociation collective de déclencher un mouvement de grève si les discussions sur la convention

nous avons faits montrent que des charges de travail excessives nuisent à la qualité de l'éducation dispensée, une question qui nous tient réellement à cœur, » nous affirme-t-elle. « Ce conflit est au sujet de la qualité. »

Plus d'emplois à temps plein pourraient en résulter

La dernière fois que la charge de travail était la question principale lors des négociations collectives pour le personnel scolaire dans les collèges remonte à 1984. La grève de 18 jours qui en avait résulté avait mené à la création de la Formule de charge de travail (FCT) pour le personnel scolaire à temps plein et l'embauche de plus de 1 000 enseignants à temps plein.

« Si le syndicat réussit à faire satisfaire ses revendications à l'égard de la charge de travail, nous nous attendons à ce qu'il y ait bien plus de nouveaux enseignants, » nous a déclaré Musson. « Le syndicat est persuadé que le personnel scolaire qui a déjà fait ses preuves en travaillant à temps partiel se trouvera dans une excellente position pour tirer profit de ces nouveaux postes à temps plein. »

Le syndicat est persuadé que les collèges doivent créer plus de postes d'enseignement à plein temps afin de satisfaire les besoins des étudiants.

« Le gouvernement McGuinty a prévu de fournir 6,2 milliards de dollars pendant les cinq prochaines années afin de procéder à des améliorations relatives à la qualité, »

nous a dit Musson. « S'ils sont sérieux au sujet de l'amélioration de la qualité, ces dépenses doivent être destinées à la création d'emplois de meilleure qualité pour du personnel scolaire et du personnel de soutien. Ce n'est ni plus ni moins que ce que recommandait le rapport Rae. »

Le personnel scolaire à temps plein est très conscient du traitement de seconde classe accordé au personnel scolaire à temps partiel dans le réseau des collèges, a précisé Musson.

« Nous espérons parvenir à un règlement bientôt » a-t-elle affirmé. « Dès que nous aurons un accord préliminaire, nos sections locales du SEFPO pourront consacrer toute leur attention à la campagne pour obtenir le droit d'adhérer à un syndicat pour le personnel scolaire à temps partiel. Nous savons qu'il existe un écart entre le personnel à temps partiel non syndiqué et les enseignants par session et ceux et celles d'entre nous qui sont suffisamment chanceux d'avoir un syndicat. Il est temps de combler cet écart et de remédier à cette injustice. »

La législation sur la négociation collective dans les collèges interdit l'usage des briseurs de grève

Aux termes de la *Loi sur les négociations collectives dans les collèges*, en Ontario, il est illégal

Veillez consulter « Grève » à la page 3.

« Ce conflit est au sujet de la qualité. »

- Paddy Musson

collective n'aboutissent pas à un règlement. Le personnel scolaire a voté à 80 pour cent en faveur de la grève. Le taux de participation au scrutin était de 67 pour cent.

« De toute évidence, nous souhaitons parvenir à un règlement négocié, mais nous sommes prêts à déclencher une grève si cela est nécessaire, » a déclaré Paddy Musson, présidente élue de la Division du personnel scolaire des CAAT du Syndicat de la fonction publique de l'Ontario. « Jusqu'ici, la direction des collèges n'a rien mis sur la table pour satisfaire notre revendication prioritaire numéro un. Si cela ne change pas, nous allons débrayer dès le 7 mars. »

La revendication numéro un pour le personnel scolaire est la charge de travail, nous a déclaré Musson.

« Toutes les recherches que

Le syndicat lance un sondage auprès des employés à temps partiel

Le SEFPO lance un sondage dans toute la province auprès de tous les employés à temps partiel dans les collèges communautaires.

Ce sondage vise plusieurs objectifs :

- sonder le niveau de soutien en ce qui concerne une association provinciale pour représenter les employés à temps partiel;
- trouver des employés à temps partiel qui seraient prêts à faire du lobbying auprès de leurs députés provinciaux pour obtenir de l'aide en vue de rendre l'adhésion à un syndicat un acte

légitime pour les employés à temps partiel;

- recueillir des informations essentielles en ce qui concerne les heures de travail, les rémunérations etc. et combien cela varie d'un collègue à un autre et même à l'intérieur d'un même collègue;
- trouver quelles sont les améliorations qui sont le plus importantes au travail pour les employés à temps partiel; et
- recueillir des renseignements pour établir des communications afin que les employés à temps partiel puissent recevoir le

bulletin *Les emplois à temps partiel* directement.

Le sondage sera distribué de deux façons différentes. D'abord, le comité de la campagne de votre section locale va le distribuer lors de rencontres en tête-à-tête avec les employés à temps partiel. Ensuite, les employés à temps partiel peuvent remplir le sondage au site Web : <http://www.sefpo.org/colleges/parttime/sondage.htm>.

« Le sondage sur le site Web est important car de nombreux employés à temps partiel, en particulier les membres du personnel scolaire, ne passent que quelques heures par semaine seulement au collège » nous dit Barbara Linds, agente principale de campagnes du SEFPO. « En combinant le site Web avec les contacts en tête-à-tête, nous espérons de toucher tout le monde. Plus il y a de personnes au courant de ce que nous essayons de faire – et plus il y en a qui commencent à agir avec nous – et plus nous serons proches de commencer à avoir une influence sur la politique du gouvernement à notre égard. »

Le syndicat a mis au point une carte postale pour que les employés à temps partiel et à temps plein l'envoient aux députés provinciaux. Les gens sont aussi encouragés à envoyer un message par courriel à leur député local. Une liste complète des députés et de leurs adresses électroniques se trouve sur le site Web de l'Assemblée législative de l'Ontario à www.ontla.on.ca.

Grève

Suite de la page 3

pour une personne quelle qu'elle soit si elle n'est pas membre d'une unité de d'effectuer du travail de personnes appartenant à une unité de négociation collective durant une grève ou un lockout.

Cela signifie qu'aucun membre du personnel scolaire à temps plein ou à temps partiel n'est autorisé à travailler au cours d'une grève ou un lockout. Cela signifie aussi qu'il est illégal pour la direction des collèges de demander au personnel scolaire à temps partiel de faire le travail des membres de l'unité de négociation collective.

« C'est contraire à la loi pour les chefs de services des collèges de demander au personnel scolaire à temps partiel ou à toute autre

personne, en fait, d'effectuer du travail à la place d'employés à plein temps en cas de grève ou de lockout, » a précisé Paddy Musson. « Nous allons demander aux membres du personnel scolaire à temps partiel qui sont sollicités pour ce faire de nous en aviser. »

Les employés à temps partiel devraient consulter le syndicat du personnel scolaire dans leur collège respectif pour obtenir plus d'informations sur les préparatifs de grève.

Le SEFPO représente près de 9 000 enseignants à temps temps, des conseillers pédagogiques et des bibliothécaires auprès de 24 collèges communautaires de l'Ontario.

Monsieur Bentley :

Les responsables du bulletin *Les emplois à temps partiels* ont reçu la lettre ci-contre, à gauche, adressée à Chris Bentley, ministre de la Formation, des Collèges et des universités de l'Ontario. Vous pouvez communiquer vous aussi avec Chris Bentley par courriel, téléphone ou télécopieur :

Courriel :

cbentley.mpp@liberal.ola.org

Téléphone : (416) 326-1600

Télécopieur : (416) 326-1656

Appelez la ligne d'assistance de notre campagne !

Vous êtes intéressé à vous impliquer dans cette campagne pour les droits d'adhérer à un syndicat pour le personnel scolaire à temps partiel des collèges ? Appelez la ligne d'assistance téléphonique de notre campagne au 1-866-811-7274 ou (416) 448-7443. Nous pouvons vous fournir des informations, vous envoyer de la documentation et du matériel et vous mettre en contact avec les responsables de la campagne dans votre collège.

Obtenez les réponses que vous cherchez au site Web !

Bon nombre des questions que vous avez au sujet de la campagne peuvent aussi trouver réponse au site Web : www.collegeworkers.org. Le site de notre Foire aux questions à <http://www.sefpo.org/colleges/parttime/Documentdappui2.pdf> est un excellent endroit auquel jeter un coup d'œil d'abord.

Envoyez-nous un message par courriel !

Nous répondons aussi aux messages envoyés par courriel. Voici notre adresse électronique : collegeworkers@opseu.org.

Monsieur le ministre,

J'ai été vraiment très découragé d'apprendre que vous aviez abandonné la table des discussions avec le SEFPO sur la question d'un traitement responsable et équitable des employés à temps partiel des collèges.

Je suis moi-même employé à temps partiel dans un collège et j'ai occupé ces fonctions depuis maintenant plus de deux ans. Le texte de loi qui nous interdit d'appartenir à un syndicat constitue ni plus ni moins qu'un affront à l'égard de nos droits démocratiques en tant que citoyens canadiens. Votre gouvernement et tous les ministres qui vous ont précédé au gouvernement devraient avoir honte de maintenir un tel traitement clairement aussi injuste et éthiquement erroné de travailleurs canadiens.

À ma connaissance, l'Ontario est la seule province dans notre grand pays qui nie ainsi le droit aux employés à temps partiel des collèges le droit de se syndiquer.

Quelles sont les raisons justifiant l'existence d'une telle situation antidémocratique et injuste ? Je peux vous assurer que je n'ai aucun ordre du jour caché à imposer en vous écrivant. Moi et mes collègues, nous voulons tout simplement être reconnus et mis sur le même pied d'égalité que nos collègues syndiqués à plein temps ... Je n'ose même pas attraper un rhume et tomber malade, car une journée sans travail pour moi est une journée sans paie, ce qui n'est certainement pas le cas de mes collègues à plein temps !

Je vous demande donc, instamment à vous et votre gouvernement de revenir à la table de discussion et d'investir dans un dialogue fructueux avec les représentants du SEFPO afin de rectifier le statut et le traitement de seconde classe honteux des employés à temps partiel des collèges. J'espère recevoir bientôt une réponse de votre part à la présente ainsi qu'à mes questions.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sincères salutations,

(Nom retenu)

Racontez-nous votre anecdote !

Les collègues communautaires de l'Ontario ont fait preuve d'une imagination débordante lorsqu'il s'agit de rendre la vie plus difficile aux employés à temps partiel. À compter d'aujourd'hui notre site Web à l'adresse suivante : www.collegeworkers.org va tenir un registre continu des anecdotes au sujet des employés à temps partiel. Envoyez-nous votre nom, ce lui de votre collègue et les informations au sujet des personnes avec lesquelles communiquer et nous allons afficher votre anecdote – de façon anonyme – sur le site Web.

Votre anecdote n'a pas besoin d'être très longue – une phrase seulement si vous le souhaitez. Il s'agit

tout simplement d'informer les autres employés à temps partiel de ce qui vous est arrivé.

Même si ce n'est pas une véritable « anecdote » faites nous savoir ce que vous pensez de telle ou telle situation.

Envoyez votre anecdote à l'adresse courriel suivante : collegeworkers@opseu.org ou appelez notre ligne d'assistance téléphonique au 1 866 811-7274 ou au (416) 448-7433.

Les anecdotes ci-dessous ne sont que des échantillons de celles qui ont été recueillies lors de réunions dans toute la province. Racontez-nous la votre !

• **Je suis un employé de soutien à temps partiel**, et je travaillais au collège depuis 14 mois. L'an passé j'ai demandé à prendre un conge sans solde, qui a été approuvé. Quand je suis revenu au travail, on m'a dit que mon poste n'existait plus et que je n'avais plus d'emploi. En fait mon travail n'avait pas disparu. Mais il avait été « métamorphosé » dans un autre type de poste pour lequel ils avaient engagé temporairement quelqu'un d'autre pendant mon absence. Je demandai à mon superviseur si j'avais fait quelque chose qu'il me reprochait et il me rassura tout de suite en me disant qu'au contraire mon travail était au-dessus de tout reproche. Je

demandai alors s'il s'agissait d'une question de budget et on m'assura que ce n'était pas le cas. En fait la personne engagée était payée plus que moi. Ils ne m'ont en fait jamais donné une raison !

• **Je suis membre du personnel scolaire à temps partiel**. J'ai eu un appel d'un collègue le 3 septembre pour un cours commençant le 4 septembre. On m'a demandé : « Avez-vous un diplôme ? Est-ce que vous êtes à l'aise pour parler devant un auditoire ? Très bien ? Vous êtes engage ! »

• **On nous fait toujours sentir comme si nous étions en train de quémander du**

travail. À la fin du mois de novembre, je dois demander : « Et à propos d'enseigner au mois de janvier, qu'en est-il ? ». Ensuite on ne nous appelle qu'à la dernière minute. Une fois on m'a réveillé à sept heures du matin le premier jour de cours et on m'a dit « dépêchez-vous on a besoin de vous ! »

• **J'avais une idée pour un nouveau cours** et on m'a dit, « Allez-y commencez on ne sait pas si on va pouvoir vous payer mais commencez toujours c'est une excellente idée ! ».

Suite à la page 6

- **J’enseigne à temps partiel depuis 18 ans** et je suis payé à peu près la moitié de ce que sont payés les autres. Je ne peux plus continuer comme ça.
- **J’enseigne depuis trois ans** auprès d’un collègue. À certains moments j’ai été appelé une semaine avant que les cours ne commencent et on m’a dit alors ce que j’allais enseigner. Maintenant j’enseigne par sessions auprès d’un autre collègue et j’enseigne 15 heures par semaine. Je partage un ordinateur et il n’y a pas de table de bureau pour moi.
- **On s’attendrait à ce que la personne qui fait un bon travail pour vous** au collège ait un avantage pour obtenir un poste à plein temps sur les candidats externes ! Pourquoi nous embaucher de nouveau pour enseigner, si nous ne sommes pas capables ?
- **Je suis un bibliotechnicien** et j’ai travaillé auprès du collègue depuis presque quatre ans. J’ai commencé par y travailler 24 heures et après deux ans ils ont réduit mon horaire à 12 heures, mais ils ont continué de les changer sans arrêt. D’abord, ils m’ont fait signer un contrat annuel, puis ils ont commencé à le renouveler tous les six mois. Maintenant ils le renouvellent tous les deux mois.
- **J’ai fait une demande pour plusieurs postes à plein temps** et, une fois en particulier, après qu’ils aient attribué le poste en question au fils du chef de service, on m’a dit : « Oh ! Nous ne savions pas que vous souhaitiez avoir un poste à plein temps ! ».
- **On nous dit que nous pouvons assister aux célébrations dans notre département** – pique-niques du personnel etc., mais on rajoute que nous n’allons pas être payés pendant ce temps là. Pour le dîner de Noël annuel, si nous voulons participer il nous faut payer de notre poche. Alors que pour tous les autres c’est gratuit.
- **Je trouve inadmissible la façon dont les cours sont attribués.** J’ai commencé avec un contrat de cinq heures en septembre, puis on m’a demandé de remplacer quelqu’un et j’ai enseigné trois heures de plus, donc, maintenant je tombe dans la catégorie du personnel scolaire à charge de travail partielle. Maintenant j’ai dû quémander des heures de travail de nouveau. Deux chefs de service ont dit tous deux qu’il n’y a pas de travail pour janvier, mais il y a deux cours de programmés sans qu’ils soient attribués à des enseignants. J’ai vu une publicité pour ces cours dans un journal local et pourtant je suis disponible pour enseigner.
- **On m’a dit que l’échelle salariale pour les employés à temps partiel est maintenant établie à 39 \$, 49 \$ et 59 \$.** Mais sur mon bulletin de paie c’est indiqué « Maximum pour les employés à temps partiel 52 \$ de l’heure ». Ce système n’a pas de base et est inéquitable et nous rabaisse.
- **J’enseigne au collège depuis huit ans** et cette année pour la première fois j’ai enfin un bureau.
- **Tous ceux et celles à qui je parle me donnent des réponses différentes.** Dans notre collège il y a trop de décisions qui sont laissées à la discrétion des chefs de service et il n’y a pas de cohérence dans les décisions au niveau de l’ensemble du collège. Il devrait y avoir des politiques claires et nettes.
- **Stationnement, stationnement, stationnement !** Les déductions directes de la paie pour les permis de stationnement ne sont pas accordées au personnel à temps partiel. Nous devons payer le même montant que le personnel à plein temps malgré le fait que nous ne sommes pas au collège tous les jours de la semaine.
- **Nous avons des avantages sociaux** sur une base de partage des coûts jusqu’à il y a un an, tout à coup on nous les a supprimés.

- **J'enseigne cinq heures par semaine.** Au cours de la pause du milieu du semestre, on nous a demandé de participer à des réunions, mais sans être payés pour notre temps.
- **La sécurité d'emploi est le problème le plus important.** Les gens ont le sentiment qu'ils ne peuvent rien dire sinon ils vont se faire repérer.
- **J'ai attendu 40 minutes après avoir appris que mon père était décédé,** avant de pouvoir informer ma classe, j'ai agi ainsi à la demande de mon superviseur et parce que je craignais de perdre mon emploi.
- **J'ai enseigné à temps partiel pendant 15 ans** et j'ai fait plus de 450 heures de plus que j'ai été payé pour, quand on considère la préparation, la correction des devoirs et le suivi. Pendant tout ce temps, je n'ai eu aucun droit ni garantie que j'allais être réembauché au prochain semestre.
- **J'enseigne ALS** et je suis payé 20 \$ de l'heure de moins que ce que je gagne à l'université pour le même travail. Le collège m'a offert des cours dans deux de ses campus, mais une fois que j'ai déduit l'essence et le stationnement et le temps de voyage pour me rendre sur place, cela ne valait pas la peine de me déranger. J'ai trouvé cela, pour le moins insultant.
- **Je suis membre du personnel de soutien au collège.** Après 17 ans je suis toujours sur l'échelon 2 de l'échelle salariale.
- **Je travaille comme technicien au collège.** Chaque été on me met à pied et on me remplace par deux étudiants.
- **J'enseignais deux sections du même cours – chacune de trois heures.** Maintenant j'enseigne au même nombre d'étudiants mais dans une seule section.
- **Jusqu'en décembre de 2004 nous avons des congés statutaires et des congés payés.** Depuis, le collège a dit : « Nous n'étions pas obligés de vous payer ces congés, aussi on les élimine! »
- **Je partage un bureau avec 13 autres personnes.**
- **Dans notre collège, le personnel à temps plein peut s'inscrire aux cours du collège pour 25 \$.** Le personnel à temps partiel doit payer 85 % du coût des cours.
- **J'ai travaillé au collège 24 heures par semaine pendant dix ans et demi,** et je n'ai jamais pris un jour de congé.
- **J'ai travaillé comme membre du personnel de soutien au collège pendant plus de six ans.** Je travaille avec trois autres personnes à plein temps, et ma paie est d'environ 8 \$ de l'heure inférieure à la leur pour le même travail
- **En tant que membre du personnel à temps partiel, on ne m'a jamais donné l'occasion de participer à la formation.** Parfois j'ai l'impression que c'est comme si je n'existais pas.
- **Dans notre collège c'est vraiment vos relations et non ce que vous savez qui compte.** Le népotisme règne en maître dans l'embauche dans notre collège.
- **Dans notre collège, les enseignants de la Formation continue** ne sont payés qu'à la fin du semestre quand ils ont remis les notes.
- **Le personnel à temps partiel est moins payé** pour les cours du soir que pour les cours qu'ils enseignent durant la journée. J'ai également dû rattraper des heures de cours perdues à cause de congés statutaires.
- **On m'a dit que je dois afficher mes horaires de bureau pour les étudiants,** même si je ne suis pas payé pour cela.

Suite à la page 8

- **On m'a demandé d'enseigner deux cours,** mais ils ont trouvé qu'ils avaient suffisamment d'étudiants pour ajouter une classe de plus. Au lieu de m'engager, ils ont engagé quelqu'un d'autre avec quelques qualifications de moins, de manière qu'ils n'auraient pas à me payer comme un employé à charge partielle de travail.
- **Il y a beaucoup de stigmatisation** associée avec le statut de membre du personnel de soutien à temps partiel. J'ai été engagé sans contrat écrit et à six reprises j'ai failli perdre mon emploi « in extremis » au cours des derniers cinq mois, puis mon contrat a été renouvelé à la dernière minute.
- **Le personnel de soutien à temps partiel dans notre collège est mis à pied** de la mi-décembre jusqu'au début de janvier, alors que les membres du personnel de soutien à plein temps sont payés pendant toute la pause des fêtes de fin d'année. Nous sommes mis à pied aussi pendant la période d'été, particulièrement à la bibliothèque.
- **Si un instructeur à temps partiel est malade,** cette personne n'est pas payée. En plus, quand le collège appelle pour annoncer qu'un cours est annulé, il n'y a pas de rémunération du travail de préparation effectué pour préparer ce cours. Une fois, on m'a appelé une heure avant mon cours de 6 h 30 à 9 h 30 en ce qui concerne l'annulation de ce cours. Je n'ai pas été payé ni pour la préparation ni pour l'enseignement de ce cours.
- **On m'a remis l'aperçu du cours** et le texte pour un cours un jour avant le début de ce cours. Le collège exploite la loyauté, la responsabilité et l'engagement du personnel à temps partiel, mais malgré tout il n'y a pas de réciprocité quand il s'agit de les embaucher une fois que des postes à plein temps sont ouverts.
- **Je devrais enseigner 50 cours par an** afin d'avoir la même paie qu'un membre à plein temps du personnel scolaire.
- **On m'a demandé que j'accepte une réduction de paie** quand les effectifs dans une de mes classes n'atteint pas le minimum.
- **Quand nous aidons le collège** en assurant un cours à la dernière minute, ils sont très contents, mais quand il s'agit de notre travail pour le prochain semestre on nous traite comme si nous avions la lèpre.
- **On ne peut pas avoir la paix de l'esprit.** On s'attend à tout moment que le chef de service dise : « fais tes bagages et décampe ! »
- **Je ne peux jamais dire avec certitude quels jours je vais travailler,** et de ne pas savoir c'est très stressant !

Avez-vous quelque chose à dire au sujet de la façon dont votre collège vous traite ?

Envoyez votre anecdote à l'adresse courriel suivante : collegeworkers@opseu.org ou appelez notre ligne d'assistance téléphonique au 1 866 811-7274 ou au (416) 448-7433.